



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉMOLITION

**AVIS est par les présentes donné qu'une demande de permis de démolition pour l'immeuble situé au 225-225A-227A, rue Saint-Pierre a été adressée au Comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville de Saint-Constant constitué en vertu du règlement numéro 1167-04 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles.**

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis sur le site internet officiel de la Ville, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville de Saint-Constant, dont le bureau est situé à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, J5A 2G9.

Le Comité de démolition entendra toute personne intéressée et statuera sur ladite demande à sa réunion du lundi 27 août 2018, à 19 h, dans la salle du Conseil au 147, rue Saint-Pierre, à Saint-Constant.

Pour toute demande d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au (450) 638-2010 poste 7410.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 15 août 2018.



Me Sophie Laflamme, Greffière